

ASSEMBLÉE NATIONALE

19 septembre 2018

CROISSANCE ET TRANSFORMATION DES ENTREPRISES - (N° 1237)

Commission	
Gouvernement	

Adopté

AMENDEMENT

N ° 833

présenté par
Mme Dubost et M. Lescure

ARTICLE 62

Après la première occurrence du mot :

« la »,

rédiger ainsi la fin de la seconde phrase de l'alinéa 15 :

« première assemblée générale suivant la publication de la présente loi ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Amendement de précision rédactionnelle.